

17 jan 2020 -15:40

Appartient à Conseil des ministres du 17 janvier 2020

## Dématérialisation des relations entre le SPF Finances et les contribuables

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant les différents codes fiscaux en ce qui concerne la dématérialisation des relations entre le Service public fédéral Finances et les contribuables.

Dorénavant, la plupart des échanges d'informations entre le SPF Finances et les contribuables qui produisent des effets juridiques devront en principe être introduits via une plate-forme électronique sécurisée. Il est important d'accorder des garanties de fiabilité et de sécurité à la transmission d'informations sous forme électronique. Le SPF Finance privilégiera également les procédures informatiques qui utilisent des mécanismes d'authentification.

Les professionnels et les personnes morales seront tenus d'accomplir leurs droits et leurs obligations au moyen de la plate-forme électronique, tandis que les particuliers bénéficieront d'un opt-in. Cela signifie qu'en principe, les professionnels doivent utiliser la voie électronique sécurisée à moins qu'ils n'aient pas été en mesure de s'y identifier. Les particuliers peuvent travailler sur papier à moins qu'ils aient choisi de travailler par voie électronique. Les mandataires habilités par les contribuables sont toujours tenus d'utiliser la plate-forme électronique sécurisée, même s'ils représentent un contribuable qui bénéficie d'un opt-in.

Cet avant-projet introduit des modifications au Code des impôts sur les revenus, au Code de la taxe sur la valeur ajoutée, au Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, au Code des droits de succession, au Code des droits et taxes divers, au Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales et à la loi générale sur les douanes et accises du 18 juillet 1977.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs  
Porte-parole  
+32 473 73 33 12  
[tom.meulenbergs@decroo.fed.be](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be)